

AVIS DE DÉCONTAMINATION

(Article 31.59 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2)

- La qualité des sols du terrain permet un usage résidentiel ou sensible (art.1 a. du RPRT) (respecte les valeurs limites de l'Annexe I du RPRT)
- La qualité des sols du terrain ne permet pas un usage résidentiel ou sensible (art.1 a. du RPRT) (ne respecte pas les valeurs limites de l'Annexe I mais respecte les valeurs limites de l'annexe II du RPRT)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE

DE ...*(i)* (*nom de la circonscription*)

...*(ii)* (*nom de la municipalité*), ce • (•^e) jour de • (*mois*) de l'an deux mille ... (20.....).

COMPARAÎT :

...*(iii)* [NOM DU REQUÉRANT] municipalité ou personne physique ou personne morale légalement constituée, ayant son siège social situé au ...*(iv)* (*adresse*), agissant aux présentes et représentée par ...*(v)* (*nom du représentant*) dûment autorisé par une résolution du conseil d'administration du ...*(vi)* (*date*);

(ci-après le « Comparant »)

LEQUEL DONNE LE PRÉSENT AVIS et demande à l'officier du bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de ...*(i)* d'inscrire sur le registre le présent avis de décontamination concernant le terrain désigné ci-après, faisant état de l'absence ou de la présence des contaminants dans le terrain en deçà des valeurs limites réglementaires, tel que précisé au point 6 de cet avis et qui apparaît dans le résumé de(s) l'étude(s) de caractérisation présenté ci-dessous et attesté par un expert visé par l'article 31.65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q. c. Q-2, et, le cas échéant, d'une mention des restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier devenues caduques du fait de la décontamination.

1. DÉSIGNATION DU TERRAIN

Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant :

- 1.1 Le(s) lot(s) ...*(vii)* du ...*(viii)* (*nom du cadastre*), de la circonscription foncière de ...*(i)*; et

- 1.2 portant l'adresse civique **...(ix)** (*adresse*), dans la **...(ii)** (*nom de la municipalité*) (Québec) • (*code postal*);

(ci-après « l'Immeuble »)

2. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE ET PERSONNE VISÉE PAR L'AVIS

...(x) (*nom du propriétaire*) est propriétaire de l'Immeuble en vertu d'un titre de propriété publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **...(i)** sous le numéro **...(xi)** et son adresse est **...(xii)**.

3. DÉSIGNATION DE LA MUNICIPALITÉ ET DE L'UTILISATION AUTORISÉE

Le terrain est situé dans la municipalité de **...(ii)** et l'(es) utilisation(s) suivante(s) **...(xiii)** (*usage(s)*) est(sont) autorisée(s) sur ce terrain en vertu de la réglementation de zonage de cette municipalité.

4. DÉCLARATION PRÉALABLE

Le Comparant a déposé auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques le plan de réhabilitation et les documents suivants qui s'y rapportent : **...(xiv)** (*titre(s), numéro(s) de référence et date(s)*).

5. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE CARACTÉRISATION

Le résumé ci-joint de(s) l'étude(s) de caractérisation **...(xv)** (*titre(s), numéro(s) de référence et date(s)*), contresigné par le Comparant, fait partie intégrante du présent avis et contient :

- 5.1 un énoncé de la nature des contaminants enlevés, éliminés ou présents dans le terrain et dont la concentration n'excède pas les valeurs limites réglementaires applicables;
- 5.2 un énoncé des catégories d'usages permis sur le terrain en fonction des valeurs limites réglementaires applicables ;
- 5.3 un résumé des travaux de décontamination qui ont eu lieu sur l'Immeuble;
- 5.4 la superficie du terrain occupée par les sols qui contiennent des contaminants dont la concentration a été ramenée en deçà des valeurs limites réglementaires ainsi que la localisation et les volumes de ces sols en surface et en profondeur;

- 5.5 un énoncé de la nature et de l'importance des contaminants présents dans l'eau souterraine, s'il en est;
- 5.6 une indication de la présence d'une installation de captage d'eau destinée à la consommation humaine à moins d'un kilomètre ainsi que la proximité d'un cours ou un plan d'eau de surface, le cas échéant.
- 5.7 un énoncé de la présence de matières résiduelles (nature, localisation, volumes) dans le terrain, s'il en est ;

Ce résumé est attesté par ...(xvi) (*nom de l'expert*) en date du ...(xvii) (*date*), dont copie conforme du formulaire d'attestation est annexée.

6. MODALITÉ PARTICULIÈRE À L'AVIS DE DÉCONTAMINATION

La mention est faite que :

- des sols contaminés excédant les valeurs limites réglementaires de l'annexe I du RPRT sont encore présents dans le terrain et les usages résidentiels ou sensibles (énuméré à l'article 1.a du RPRT) ne sont pas permis ...(xviii).;

OU

-les restrictions à l'utilisation du terrain inscrites sur le registre foncier sont devenues caduques du fait de la décontamination des sols sous les valeurs limites réglementaires de l'annexe I du RPRT (xviii).

Le présent avis demeure en vigueur tant et aussi longtemps qu'un nouvel avis de contamination n'a pas été inscrit sur le registre contre l'Immeuble, ou partie de celui-ci.

EN FOI DE QUOI, LE COMPARANT A SIGNÉ

Signature du Comparant :

Par : _____
 ...(**xix**) (*nom du Comparant*)

Lieu et date

ATTESTATION (xx)

Je, soussigné, ...(**xxi**), avocat ou notaire, atteste que :

1. J'ai vérifié l'identité, la qualité et la capacité du **Comparant**;
2. Le document traduit la volonté exprimée par le **Comparant**;
3. Le document est valide quant à sa forme;

Attesté à ...(**ii**) (*nom de la municipalité*), province de Québec, ce • (•^e) jour de •
(mois) de l'an deux mille ... (20XX).

Nom : •

Qualité : Avocat ou notaire

Adresse : ...(**xxii**)

•, avocat ou notaire

- (i)* Le nom de la circonscription.
- (ii)* Le nom de la municipalité.
- (iii)* Le nom du requérant.
- (iv)* L'adresse du requérant.
- (v)* Le nom du représentant.
- (vi)* La date (jour, mois, année) de la résolution.
- (vii)* La description cadastrale exacte rencontrant les normes de publication au registre foncier avec mention des dimensions de contour et de superficie. Une description de l'emplacement spécifiquement concerné peut être précisée si l'immeuble appartenant au propriétaire couvre une superficie plus grande que le terrain visé par le projet ou si une partie seulement du terrain est contaminée.
- (viii)* Le nom du cadastre.
- (ix)* L'adresse civique de l'immeuble, si disponible.
- (x)* Le nom du propriétaire de l'immeuble.
- (xi)* Le numéro d'inscription du titre de propriété.
- (xii)* L'adresse du propriétaire.
- (xiii)* L'usage de l'immeuble conformément à la réglementation du zonage municipal (ex. : résidentielle, institutionnelle, commerciale ou industrielle).
- (xiv)* Le titre, le numéro de référence et la date du plan de réhabilitation et des documents qui s'y rapportent.
- (xv)* Le(s) titre(s), numéro(s) de référence et date(s) de(s) l'étude(s) de caractérisation du terrain.
- (xvi)* Le nom de l'expert habilité en vertu de l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement qui a attesté le résumé de(s) l'étude(s) de caractérisation.
- (xvii)* La date d'attestation du résumé de(s) l'étude(s) de caractérisation.
- (xviii)* L'annexe I du RPRT : L'annexe I du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains. Les valeurs de l'annexe I sont équivalentes aux critères B de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.
- (xix)* Le nom du Comparant.
- (xx)* L'avis de décontamination peut aussi être attesté par deux témoins dont un assermenté.
- (xxi)* Le nom de l'avocat ou du notaire qui atteste la validité du présent avis.
- (xxii)* L'adresse de l'avocat ou du notaire qui atteste l'avis.